



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°4 - 13 NOVEMBRE 2020

CORONAVIRUS COVID-19

Lettre d'information de la Préfecture à destination des élus du département



CONFINEMENT NATIONAL

Le Premier ministre a tenu jeudi 12 novembre 2020 une conférence de presse sur la situation sanitaire conformément à l'engagement pris par le Président de la République dans son allocution du 28 octobre 2020.

A cette occasion, il a rappelé que la France faisait face à une deuxième vague épidémique plus forte que celle du printemps. La pression sur le système hospitalier s'est fortement accrue ces derniers jours. On compte désormais 1 hospitalisation toutes les 30 secondes et 1 admission en réanimation toutes les 3 minutes. Plus de 90 % des capacités hospitalières en réanimation du territoire national sont à présent mobilisées pour accueillir les patients atteints de Covid-19.

Par conséquent, les règles du confinement sont maintenues pour une nouvelle durée de 15 jours.

Si la situation sanitaire s'améliore dans les prochains jours, l'ouverture des commerces pourra être envisagée à compter du 1er décembre. Le gouvernement élabore ainsi dès à présent, en concertation avec les professionnels du secteur, un protocole sanitaire renforcé qui conditionnera l'ouverture des établissements en cas d'amélioration des indicateurs sanitaires.

Un allègement des règles du confinement est également envisagé pour les vacances de fin d'année afin de permettre aux Français de rejoindre leur famille. Les modalités d'organisation des fêtes de fin d'année restent encore à préciser mais viseront à limiter les rassemblements pour éviter d'accroître la circulation du virus.

ASSURANCE CHÔMAGE

Lors de sa conférence de presse, le Premier ministre a annoncé que les demandeurs d'emploi arrivant en fin de droits durant le confinement d'automne pourront bénéficier d'une prolongation de leurs allocations. Elle durera tout le temps de ce nouveau confinement.

Cette mesure accompagne le report de la réforme de l'assurance chômage qui sera mise en œuvre à compter d'avril 2021.

VENTE DES SAPINS DE NOËL

Le gouvernement, pleinement conscient de la nécessité de préserver les fêtes de fin d'année, a récemment indiqué que la vente de sapins naturels de Noël sera autorisée dans l'espace public à proximité des lieux de vente habituels (jardineries, grandes surfaces...). Le [décret du 29 octobre 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sera modifié en ce sens dans les prochains jours. Les producteurs pourront dès lors écouler leur production dans des conditions similaires à celles des années précédentes.

SITUATION SANITAIRE

Le tableau ci-après récapitule les principales données disponibles sur l'évolution de la crise sanitaire..

Indicateur	National	Région BFC	Départemental	Seuils à retenir
Taux d'incidence				
Nouveaux cas de Covid-19 observés sur la période des 7 derniers jours pour 100 000 personnes	392,25	575,45	549,87	Seuil d'alerte 50 / 100 000
Taux de positivité des tests				
Pourcentage de cas confirmés de Covid-19 parmi les personnes testées sur la période des 7 derniers jours	18,68 %	22,86 %	23,30 %	Seuil d'alerte 10 %
Patients atteints du Covid-19 hospitalisés	32 683	Non disponible	359	Seuil d'alerte d'occupation des lits de réanimation : 30 %
Patients atteints du Covid-19 en réanimation	4 899	237	66	
Pourcentage d'occupation des lits de réanimation	96 %	93,94 %		

Dernières données consolidées disponibles en date du 12 novembre 2020

AGENTS PUBLICS VULNÉRABLES

Le [décret du 10 novembre 2020](#) a défini les critères permettant d'identifier les agents publics vulnérables face aux risques de forme grave d'infection au virus Covid-19.

La note jointe à la présente lettre liste ces critères et précise les modalités de prise en charge par les employeurs territoriaux, des agents publics considérés comme vulnérables.

Mes services restent à votre disposition, à l'adresse pref-bali@cote-dor.gouv.fr, pour tout renseignement complémentaire.

